



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

RÈGLEMENT NO 302 CONCERNANT LES NUISANCES TELLE QUE L'ENTRETIEN DES TERRAINS ET L'ARROSAGE DES PARTERRES DANS LES LIMITES DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC est, par la présente donnée, par la soussignée Directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'à sa séance ordinaire du 10 janvier 2017, le Conseil municipal du Village de Hemmingford a adopté le règlement numéro 302 concernant les nuisances telle que l'entretien des terrains et l'arrosage des parterres dans les limites du Village de Hemmingford.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Hemmingford, le 20 janvier 2017

Amélie Latendresse
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme,

Amélie Latendresse
Directrice générale et secrétaire-trésorière